Q U É B E C

NO : R-3980-2016

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2017-2018

HYDRO-QUÉBEC
(ci-après le «DISTRIBUTEUR»)

Demanderesse

et

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ
(ci-après « AQCIE »)

et

LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC
(ci-après « CIFQ »)

Intervenants

DEMANDE D'INTERVENTION DE L'AQCIE ET DU CIFQ

LES INTERVENANTS, L'AQCIE ET LE CIFQ, SOUMETTENT RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES INTERVENANTS

A. REPRÉSENTATIVITÉ DE L'AQCIE

1. L'AQCIE , fondée en 1981, est un groupe qui représente les intérêts d'une cinquantaine d'importants consommateurs d'électricité établis au Québec qui bénéficient des tarifs *« L »* et *« M »* ou qui sont parties à des *« contrats spéciaux »* et qui, collectivement, consomment environ 36 **TWh** d'énergie électrique par année correspondant à une valeur de plus **d'un (1) milliard de dollars.**

2. La consommation des membres de l'AQCIE, qui oeuvrent dans la quasi-totalité des secteurs d'activité industrielle du Québec, représente près de **25%** de la consommation totale d'électricité facturée au Québec et plus de **60%** de la consommation de la grande industrie.

3. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres de l'AQCIE et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec leurs concurrents au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

B. REPRÉSENTATIVITÉ DU CIFQ

4. Le CIFQ est un regroupement d'industries œuvrant dans le secteur des produits forestiers.

5. Le CIFQ regroupe notamment une dizaine d'entreprises manufacturières assurant plus de 90% de la production de pâtes et papiers au Québec.

6. L'industrie forestière joue un rôle clef dans l'économie québécoise.

7. Présente dans toutes les régions, l'industrie forestière assure plus de 33 000 emplois en usine de première transformation et plus de 15 000 emplois en forêt. De plus, environ 80 000 emplois en usines de deuxième et troisième transformations ainsi que près de 60 000 emplois induits sont liés aux activités de cette industrie. Année après année, l'industrie forestière génère des retombées économiques qui, dans chaque région, sont évaluées à des centaines de millions de dollars.

8. Les papetières québécoises consomment annuellement près de 15 TWh d'électricité. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres du CIFQ et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec les industries papetières localisées ailleurs au Canada ou aux États-Unis.

9. Les producteurs de pâtes et papiers sont également d'importants consommateurs d'énergie thermique provenant principalement de la biomasse forestière, du gaz naturel et du mazout. En plus d'être de grands consommateurs d'électricité, plusieurs des membres du CIFQ détiennent des moyens de production d'électricité.

C. INTÉRÊT DE L'AQCIE ET DU CIFQ ET MOTIFS DE LEUR INTERVENTION

10. L'un des rôles importants de l'AQCIE et du CIFQ est de représenter leurs membres auprès des gouvernements et des organismes de réglementation pour toute matière pouvant affecter directement ou indirectement les tarifs ou conditions de fourniture, transport ou distribution d'électricité. Le CIFQ représente également ses membres relativement à toutes autres questions reliées au domaine de l'énergie.

11. L'AQCIE et le CIFQ ont intérêt à intervenir en la présente instance en ce que l'établissement des tarifs d'électricité et des conditions de service est susceptible d'affecter les intérêts de leurs membres qui sont de gros clients industriels souscrivant au tarif *« L »* ou au tarif *« M »* ou qui sont parties à des *« contrats spéciaux ».*

12. L'AQCIE et le CIFQ entendent donc participer à toutes les étapes du dossier, incluant les audiences à être fixées par la Régie.

13. L'intervention de l'AQCIE et du CIFQ aura pour but de faire valoir les intérêts de la grande industrie consommatrice et d'assister la Régie dans la considération de la demande du Distributeur.

II. ENJEUX CONSIDÉRÉS, CONCLUSIONS RECHERCHÉES ET PRÉSENTATION DE LA PREUVE DES INTERVENANTS

14. Les intervenants comptent traiter des enjeux suivants, lesquels sont tous inclus dans la Demande tarifaire du Distributeur :

a) La proposition du Distributeur *« de récupérer la totalité des soldes du compte de nivellement pour les aléas climatiques dans les revenus de 2017 »*.

Contrairement aux précédents invoqués par le Distributeur, la situation actuelle n'a absolument rien d'exceptionnel et ne justifie pas une dérogation aux principes réglementaires. Le Distributeur allègue que l'accélération des paiements aurait pour effet de *« réduire la pression tarifaire pour les prochaines années »* et que sa demande *« s'inscrit dans une perspective pluriannuelle de stabilité tarifaire consistant à limiter les hausses tarifaires à un niveau inférieur ou égal à l'inflation sur la période du Plan stratégique 2016-2020 »*. Or, rien n'indique que la *« pression tarifaire »* des prochaines années requiert une telle mesure, d'une part, et, pour l'essentiel, les paiements prévus prendront place de toute manière au cours de la période 2016-2020, d'autre part.

Les intervenants s'objectent à cette demande visant à augmenter sans motif valable le revenu requis de 2017-2018 de 116,7 M$, soit 1,1%. Les intervenants signalent à cet égard que le devancement du paiement des soldes serait particulièrement inapproprié à l'égard de la Grande Industrie dans le contexte où, d'une part, les Grands industriels devraient cette année, sur la base de la variation des coûts qui leur sont alloués (HQD-12 document 3, page 15) voir leur tarif <u>réduit</u> de 5,2% et où, d'autre part, la question de l'interfinancement est présentement sous étude en raison de la situation économique précaire du secteur industriel québécois.

b) La proposition du Distributeur de mettre à jour au mois de novembre 2016 la prévision des revenus des ventes nets des achats.

Les intervenants ne s'objectent pas à cette demande, mais comptent vérifier si d'autres éléments devraient en conséquence faire l'objet d'une telle mise à jour et adresser, le cas échéant, leurs recommandations à cet égard.

c) La proposition de création d'un compte d'écarts sur les revenus des ventes nets des achats.

Les intervenants entendent examiner attentivement cette proposition dans le contexte où, outre les nombreux autres comptes d'écarts en place, l'ajout d'un compte d'écarts *« non climatique »* au compte de pass-on et au compte de nivellement pour aléas climatiques rend à toutes fins pratiques sans risque pour le Distributeur la détermination des revenus des ventes nets des achats. Cette proposition paraît difficilement compatible avec la mise en place d'un mécanisme incitatif, sans compter qu'on pourrait difficilement accueillir une telle demande sans revoir le taux de rendement du Distributeur, sujets sur lesquels les intervenants entendent adresser des recommandations à la Régie.

d) Les coûts évités.

Les intervenants comptent participer à la séance de travail sur les coûts évités en réseau autonome et adresser à la Régie, le cas échéant, des recommandations relatives au calcul des coûts évités.

e) Les investissements inférieurs à 10M$.

L'AQCIE et le CIFQ entendent examiner l'ampleur des investissements inférieurs à 10 M$. Ils constatent que, en 2015 et en 2016 encore, selon la prévision actuelle, les investissements réels auront été inférieurs aux investissements autorisés. L'AQCIE et le CIFQ entendent examiner la justification présentée par le Distributeur, analyser l'historique de ces investissements en comparant les investissements réels aux investissements autorisés et s'il y a lieu formuler des recommandations.

f) Masse salariale et effectifs.

Les intervenants entendent participer à la séance de travail portant sur l'étude de balisage relative à la rémunération globale des employés d'Hydro-Québec et adresser à la Régie des recommandations visant notamment à exclure du revenu requis du Distributeur la proportion qui excède le taux du marché. Ils ne comptent toutefois pas requérir à cet égard les services d'un expert vu l'initiative déjà prise par la FCEI.

g) Revenus requis.

L'AQCIE et le CIFQ entendent examiner l'ensemble des intrants des revenus requis afin de s'assurer que les montants sont bien justifiés.

15. Les intervenants feront entendre sur ces questions leurs analystes, Luc Boulanger, Pierre Vézina et Paul Paquin.

III. BUDGET

16. L'AQCIE et le CIFQ joignent à la présente un budget de participation.

IV. COMMUNICATIONS AVEC LES INTERVENANTS

17. L'AQCIE et le CIFQ demandent que toute communication avec eux en rapport avec le présent dossier soit acheminée à leur procureur :

Me Pierre Pelletier
2843, rue Des Berges,
Lévis (Québec) **G6V 8Y5**
Téléphone : (418) 903-6886
Télécopie : (418) 650-7075
Courrier électronique : pelletierpierre@videotron.ca

POUR CES MOTIFS, L'AQCIE ET LE CIFQ DEMANDENT À LA RÉGIE D'ACCUEILLIR LEUR DEMANDE D'INTERVENTION ET DE LES AUTORISER À TRAITER DES SUJETS PROPOSÉS.

Lévis, le 15 août 2016

(s) Pierre Pelletier
PIERRE PELLETIER
Procureur de l'AQCIE et du CIFQ